

## Compte rendu de l'atelier

Date : 9 janvier 2018 à la Mairie de Cabara de 18h à 19h30

**Les présent(e)s :**

Benetta Dominique  
Brivari Gérard  
Bru Simone  
Choron Dominique  
Jeager Jean Jacques  
Michaud Guy  
Pisoni Clotilde

**Excusé(e)s :**

Bonaglia Alexandra  
Saubion Stéphanie

**Absente :**

Blanchard Adeline

L'atelier du 28 novembre a permis de dresser un état des lieux de situations à améliorer sur les 2 communes.

L'atelier du 9 janvier avait deux objectifs :

- Parmi les sujets listés le 28 novembre, retenir ceux qui doivent être travaillés en priorité par le groupe.
- Déterminer les actions à mener sur ces sujets et se répartir les tâches.

**Les sujets sur lesquels nous allons mener des actions :**

- « Cabara propre et St Aubin propre »  
Avec l'aide de bénévoles pour ramasser les déchets sur les lieux publics, les bords de routes.  
Réfléchir sur les modalités pratiques : fournitures de sacs et bacs par le Semoctom, organiser la sécurité des bénévoles, l'enlèvement des déchets, la date de mise en œuvre, la fréquence de ramassage dans l'année, collation festive à la fin ...
- La mise en place de bennes pour encombrants dans les communes.  
Vu le succès passé, réfléchir sur la fréquence des mises à disposition et/ou du nombre de bennes.
- Dans la perspective de la mise en place de la redevance incitative sur nos communes, réfléchir à la fourniture des bacs à compost aux habitants dans le but de diminuer le volume des déchets ménagers.
- Le traitement des déchets verts par broyage.  
Sur la base des compétences du Semoctom et de l'expérience réalisée dans différentes communes, envisager de mettre en place ce système pour nos deux communes : calendrier des passages du broyeur, lieu de broyage, acheminement des déchets des jardins au lieu de broyage, coûts éventuels ...

Nous avons évoqué également, la nécessité d'une sensibilisation de la population sur le bien-fondé de ces mesures, de sorte à obtenir l'adhésion des habitants.

Différents canaux d'informations peuvent être utilisés : sites internet des communes, bulletins municipaux, dépôts de plaquettes informatives dans les boîtes aux lettres. Et aussi réunions publiques en présence d'un représentant du Semoctom qui pourrait expliquer le pourquoi et le comment ... (j'ai cité l'exemple de la réunion à St Aubin en 2017 avec un représentant du Semoctom.)

Semoctom, l'ADEME rédige des plaquettes d'informations qui peuvent être des supports de communication.

Des services rendus par le Semoctom qui met gratuitement à disposition des rouleaux de sacs jaunes lorsqu'il y a un surplus exceptionnel de déchets. Ce service n'est pas connu des habitants !

La mise à disposition de bacs lorsque les comités des fêtes organisent des manifestations communales.

## Mise en actions :

1/ S'assurer auprès des habitants que les mesures d'améliorations correspondent aux besoins : peut-être pourrons nous profiter de suggestions intéressantes. Comment ? Simplement en discutant avec ses voisins ou ses connaissances dans les villages.

2/ Clotilde et moi-même allons prendre contact avec un responsable du Semoctom afin de connaître leurs domaines de compétences en rapport avec nos besoins. Modalités pratiques, coûts éventuels, ...

## Les références vues en réunion :

<http://www.semoctom.com/>

<http://centre.ademe.fr/sites/default/files/files/M%C3%A9diath%C3%A8que/Publications/plaquette-brulage-dechets-verts.pdf>

### Le Broyage des Branchages



Depuis 2010, le SEMOCTOM organise gratuitement le broyage des branchages des habitants et des 85 communes adhérentes au syndicat. Ce service se déplace sur les communes qui en font la demande et intervient sur les 6 déchèteries du territoire.

### Pourquoi faire broyer ses branches ?

Les déchets végétaux collectés dans les déchèterie du Semoctom représentent plus de 7.500 tonnes par an. Les branches représentent jusqu'à 25% des apports de déchets verts en déchèterie durant certaines période de l'année.

Le broyage est une solution simple de valorisation.

Il peut être ensuite utilisé pour venir équilibrer le compost en apportant les matières végétales sèches aux déchets issus de la cuisine.

Le broyat peut aussi être utilisé pour faire du paillage autour des plantations, des arbres.

### Comment faire broyer vos branches ?

1. Vous prenez rendez-vous auprès du prestataire du SEMOCTOM, l'association REV au **05-57-97-10-00**
2. Vous apportez vos branches le jour de la prestation.
3. Vous repartez avec votre broyat de branches (soit en sac soit dans votre remorque).
4. Si vous n'en avez pas l'usage, vous pouvez les laisser sur place. Ils seront proposés à d'autres utilisateurs.



**Attention, les jours où aucun rendez-vous n'est pris dans une commune, le prestataire est redirigé vers une déchèterie.**

### LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE 9 800 KM PARCOURUS PAR UNE VOLTURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, 37 900 KM POUR UNE VOLTURE ESSENCE !  
(source Lig Air)

EN FRANCE 48 000 DÉCÈS PRÉMATURÉS PAR AN DONT 1900 EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR PAR LES PARTICULES FINES PM 2,5.  
(Étude Santé Publique France - 2016)

**LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !**



**ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!**

La prochaine réunion de l'atelier aura lieu après la réunion du forum du 2 février 2018.